

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 FEVRIER 2022

Le quatre février deux mil vingt-deux, le conseil municipal s'est réuni à 20 heures 30 à la salle des fêtes de Fontaine-sous-Préaux, à la suite de la convocation adressée le 31 janvier deux mil vingt-deux.

**Présents** : Bruno CARLIER, Dominique CHAMBON, Astrid CONSTANTIN, Francis DEBREY, Victoire DUFRESNE, Emmanuel DEMOUGE, Antoine FORGAR, Jean GOUVERNEUR, Linda GUITTET, Evelyne HUROT, Anne LANGARD, Nadine LECOMTE, Laurent SUBLARD formant la majorité des membres en exercice.

**Excusés** : Karine MAUREY (sans pouvoir), Philippe RUMINY (sans pouvoir).

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire au sein du conseil. Astrid CONSTANTIN a été désignée pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

## **ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU 10 DECEMBRE 2021**

Le procès-verbal de la réunion est approuvé par les membres présents.

## **ATTRIBUTION DES LOTS 03, 04, 06, 07, 08, 09, 15 ET 16 DU MARCHE DE TRAVAUX POUR LA RESTRUCTURATION DE LA MAIRIE, LA RESTRUCTURATION DE L'ANNEXE DE LA MAIRIE ET LA REQUALIFICATION DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE – MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE**

Par délibération en date du 10 décembre 2021, dans le cadre des travaux pour la restructuration de la mairie, la restructuration de l'annexe de la mairie et la requalification de la Place de la République, le conseil municipal a attribué les lots :

- 01 : Désamiantage - Déplombage
- 02 : Curage
- 11 : Carrelage – Faïence
- 12 : Sol souple et textile
- 13 : Peinture intérieure
- 14 : Électricité

Pour faire suite à un nouvel avis d'appel public pour la relance des lots 03, 04, 05, 07, 08, 09, 10 et 15 publiée sur le profil acheteur de l'ADM76 et dans le Journal d'Annonces Légales Paris Normandie le 30 novembre 2021 :

- 32 Dossiers de Consultation des Entreprises ont été retirés.
- 23 plis dématérialisés ont été déposés avant la date limite fixée au 23 décembre 2021.

Par ailleurs, des négociations ont été lancées :

- le 10 décembre 2021 avec les candidats du lot 16,
- le 13 décembre 2021 avec les candidats du lot 06,

la date de remise des offres négociées ayant été fixée au 23 décembre 2021.

Les membres de la commission d'appel d'offres (CAO) se sont réunis :

- Le 10 janvier 2022 pour l'ouverture des plis,
- Le 19 janvier 2022 pour l'analyse des offres remises par les candidats et émettre un avis sur le choix de la meilleure offre au regard des critères de sélection.

Au vu du rapport d'analyse des offres établi par la Maîtrise d'œuvre, la CAO a proposé :

- d'inviter les candidats ayant remis une offre pour les lots 03, 04, 07, 08, 09 et 15 à négocier selon les dispositions prévues au règlement de consultation, excepté l'Atelier Jouannet qui a remis une offre irrégulière pour le lot 07 (pas d'offre financière) ;
- pour le lot 05, de déclarer l'offre de l'Atelier Jouannet irrégulière et l'offre de la société SGM inacceptable, et de recourir à un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables dans le cadre de la Loi n° 2020-1525 du 7 décembre 2020 d'accélération et de simplification de l'action publique (ASAP).  
En effet, l'article 142 de la Loi ASAP a relevé à 100 000 € HT le seuil en dessous duquel les marchés publics de travaux sont dispensés de publicité et de mise en concurrence, et notamment pour les lots portant sur des travaux dont le montant est inférieur 100 000 € HT à la condition que le montant cumulé de ces lots n'excède pas 20 % de la valeur totale estimée de tous les lots. Cette mesure temporaire est applicable jusqu'au 31 décembre 2022.
- de déclarer inacceptables les offres du lot 10 et de recourir à un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables dans le cadre de la Loi ASAP ;
- d'attribuer les marchés aux entreprises ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse pour les lots 06 et 16 :

LOT	LIBELLE	ENTREPRISE	MONTANT € HT
06	Couverture et essentage (zinc et ardoise) – étanchéité	CIME	92 000,00 € offre de base + option

16	V.R.D. Espaces verts	IDFN	31 000,00 €
----	----------------------	------	-------------

Les candidats pour les lots 03, 04, 07, 08, 09, 15 ont été invités à négocier leur offre par courrier en date du 19 janvier 2022 après avis de la CAO, avec réponse pour le 25 janvier 2022 dernier délai.

Les membres de la CAO se sont réunis le 28 janvier 2022 pour analyser les offres négociées.

Au vu du rapport d'analyse des offres établi la maîtrise d'œuvre, la CAO a proposé d'attribuer les marchés aux entreprises ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse au vu des critères du règlement de consultation comme suit :

LOT	LIBELLE	ENTREPRISE	MONTANT € HT
03	Gros œuvre	ML CONSTRUCTIONS	78 500,00 €
04	Charpente bois et bardage bois	PREVOST	54 372,43 € offre de base + option
07	Enduits sur façades	ML CONSTRUCTIONS	27 000,00 €
08	Menuiseries extérieures	NORMANDIE ALU	84 050,50 €
09	Métallerie	ANM	64 335,40 €
15	Plomberie Chauffage Ventilation	BRUNET LACHERAY	76 889,00 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la commande publique, notamment ses articles L.2123-1 et R.2123-1 et suivants,

Vu les avis de la commission d'appel d'offres,

Compte-tenu de la complétude et de la conformité des candidatures des attributaires pressentis,

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'attribuer les lots 03, 04, 06, 07, 08, 09, 15 et 16 du marché de travaux pour la restructuration de la mairie, la restructuration de l'annexe de la mairie et la requalification de la Place de la République aux entreprises suivantes pour les montants définis ci-dessous :

LOT	LIBELLE	ENTREPRISE	MONTANT € HT
03	Gros œuvre	ML CONSTRUCTIONS	78 500,00 €
04	Charpente bois et bardage bois	PREVOST	54 372,43 € offre de base + option
06	Couverture et essentage (zinc et ardoise) – étanchéité	CIME	92 000 € offre de base + option
07	Enduits sur façades	ML CONSTRUCTIONS	27 000,00 €
08	Menuiseries extérieures	NORMANDIE ALU	84 050,50 €
09	Métallerie	ANM	64 335,40 €
15	Plomberie Chauffage Ventilation	BRUNET LACHERAY	76 889,00 €
16	V.R.D. Espaces verts	IDFN	31 000,00 €

- d'autoriser Monsieur le maire à signer le marché avec les entreprises attributaires.

**ATTRIBUTION DES LOTS 05 ET 10 DU MARCHE DE TRAVAUX POUR LA RESTRUCTURATION DE LA MAIRIE, LA RESTRUCTURATION DE L'ANNEXE DE LA MAIRIE ET LA REQUALIFICATION DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE – MARCHE SANS PUBLICITE NI MISE EN CONCURRENCE PREALABLES (LOI ASAP DU 07/12/2020)**

Les lots 05 et 10 ayant été déclarés infructueux suite aux consultations lancées les 23 septembre 2021 et 30 novembre 2021 selon une procédure adaptée ouverte avec négociation, une consultation directe a été lancée dans le cadre de l'article 142 de la Loi n° 2020-1525 du 7 décembre 2020 d'accélération et de simplification de l'action publique (ASAP).

L'article 142 de la Loi ASAP prévoit le relèvement du seuil en dessous duquel les marchés publics de travaux sont dispensés de publicité et de mise en concurrence à 100 000 € HT, et notamment pour les lots portant sur des travaux dont le montant est inférieur 100 000 € HT à la condition que le montant cumulé de ces lots n'excède pas 20 % de la valeur totale estimée de tous les lots. Cette mesure temporaire est applicable jusqu'au 31 décembre 2022.

Les membres de la CAO se sont réunis le 31 janvier 2022 pour analyser les offres reçues et ont proposé d'attribuer les marchés aux entreprises ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse comme suit :

LOT	LIBELLE	ENTREPRISE	MONTANT € HT
05	Ossature et charpente métallique	ATELIER JOUANNET - SNJP	44 223,86 €
10	Menuiseries intérieures – cloison – isolation – doublage – faux plafond	MENUISERIE DEVILLOISE	71 962,70 € avec les variantes

Les variantes retenues pour le lot 10 sont les suivantes :

- Variante 1 concernant l'habillage d'ébrasements de l'annexe de la mairie : - 1495 € HT
- Variante 2 concernant la trappe de visite des combles de la mairie : - 1321 € HT
- Variante 3 concernant le remplissage du garde-corps de l'escalier de l'annexe : - 501 € HT
- Variante 4 concernant la suppression de la modification de l'ouverture du bloc-porte extérieur d'accès au vestiaire de l'annexe : - 179 € HT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n° 2020-1525 du 7 décembre 2020 d'accélération et de simplification de l'action publique (ASAP),

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'attribuer les lots 05 et 10 du marché de travaux pour la restructuration de la mairie, la restructuration de l'annexe de la mairie et la requalification de la Place de la République aux entreprises suivantes pour les montants définis ci-dessous :

LOT	LIBELLE	ENTREPRISE	MONTANT € HT
05	Ossature et charpente métallique	ATELIER JOUANNET - SNJP	44 223,86 €
10	Menuiseries intérieures – cloison – isolation – doublage – faux plafond	MENUISERIE DEVILLOISE	71 962,70 € avec les variantes

- de retenir les variantes suivantes pour le lot 10 :
  - Variante 1 concernant l'habillage d'ébrasements de l'annexe de la mairie : - 1495 € HT
  - Variante 2 concernant la trappe de visite des combles de la mairie : - 1321 € HT
  - Variante 3 concernant le remplissage du garde-corps de l'escalier de l'annexe : - 501 € HT
  - Variante 4 concernant la suppression de la modification de l'ouverture du bloc-porte extérieur d'accès au vestiaire de l'annexe : - 179 € HT
- d'autoriser Monsieur le maire à signer le marché avec les entreprises attributaires.

#### **MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DES TRAVAUX POUR LA RESTRUCTURATION DE LA MAIRIE, LA RESTRUCTURATION DE L'ANNEXE DE LA MAIRIE ET LA REQUALIFICATION DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE**

Par délibérations du 12 février 2021 et du 17 septembre 2021, le conseil municipal a adopté l'opération de restructuration de l'annexe de la mairie et requalification de la Place de la République, approuvé un plan de financement prévisionnel et a autorisé Monsieur le maire à solliciter des aides financières pour la réalisation de cette opération.

A ce jour :

- L'Etat a notifié l'attribution de 2 subventions, l'une d'un montant de 145 769,47 € au titre de la DSIL 2021 et l'autre de 145 769,47 € au titre de la DETR 2021.
- La Métropole Rouen Normandie a décidé d'attribuer 32 168 € dans le cadre du FACIL et 1 865,25 € dans le cadre du FAA section investissement.
- 2 demandes de subventions sont en cours d'instruction par le Département de la Seine Maritime dans le cadre de l'aide aux bâtiments administratifs et techniques, les montants des subventions sont estimés à 168 000 € pour le dossier « mairie » et à 115 216,83 € pour le dossier « annexe et Place ».

Le coût prévisionnel initial des travaux était de 623 000,00 € HT, le bilan prévisionnel initial toutes dépenses confondues (honoraires maîtrise d'œuvre, bureau de contrôle, diagnostics...) s'élevait à 783 621,00 € HT.

Considérant que les 16 lots du marché de travaux pour la restructuration de la mairie, la restructuration de l'annexe de la mairie et la requalification de la Place de la République ont été attribués pour un montant total de 721 348,59 € HT,

Considérant que le nouveau coût prévisionnel toutes dépenses confondues s'élève à 885 589,25 € HT,

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'adopter le nouveau plan de financement prévisionnel suivant :
  - Coût prévisionnel HT du projet : 885 589,25 €
  - Subventions attendues du Département :
    - Aide aux bâtiments administratifs (mairie) 168 000,00 €
    - Aide aux bâtiments techniques (annexe et place) 115 216,83 €
  - Subventions accordées par l'Etat :
    - Dotation de Soutien à l'Investissement Local 145 769,47 €
    - Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 145 769,47 €

- Aides financières accordées par la Métropole Rouen Normandie :
    - FACIL 32 168,00 €
    - FAA 1 865,25 €
  - Montant total des subventions (68,74 % des dépenses) 608 789,02 €
  - Montant HT à la charge de la commune : 276 800,23 €
- D'autoriser Monsieur le maire à réaliser toutes les démarches pour la mise en œuvre de cette décision,
  - De dire que les crédits nécessaires à cette opération seront portés au budget communal 2022.

**LANCEMENT D'UNE CONSULTATION POUR LA SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT ET D'UNE LIGNE DE TRESORERIE POUR LES TRAVAUX DE RESTRUCTURATION DE LA MAIRIE, RESTRUCTURATION DE L'ANNEXE DE LA MAIRIE ET REQUALIFICATION DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE**

Le montant des travaux pour la restructuration de la mairie, la restructuration de l'annexe de la mairie et la requalification de la Place de la République après établissement du plan de financement prévisionnel s'élève à 885 589,25 € HT, soit 1 062 707,10 € TTC.

Les subventions attendues s'élèvent à 608 789,00 € HT et ne seront perçues en totalité qu'après présentation des factures acquittées auprès des partenaires financiers.

La commune ne disposant pas d'une trésorerie suffisante pour faire l'avance des dépenses en attendant le versement des subventions, il est nécessaire de souscrire un emprunt moyen/long terme et d'ouvrir une ligne de trésorerie pour financer les travaux.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire :

- à lancer une consultation visant à souscrire un emprunt et une ligne de trésorerie,
- à négocier au mieux les offres de financement,
- à signer toutes les pièces afférentes à cet emprunt et à cette ligne de trésorerie.

**DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) 2022 POUR FINANCER LES LOGICIELS METIER JVS-MAIRISTEM VERSION HORIZON CLOUD**

La commune utilise actuellement les logiciels métier de l'éditeur JVS-Mairistem en version Horizon On-Line pour la gestion de la comptabilité, des paies et indemnités, des emprunts, des biens, des actes d'état civil, des élections, du recensement et de la population.

L'éditeur JVS-Mairistem a informé la commune que cette version arrivera en fin de vie au 31/12/2022.

Par ailleurs, la Direction Départementale des Finances Publiques a indiqué que les budgets actuellement en nomenclature M14 devront basculer à la M57 d'ici au 1er janvier 2024. Or, cette nomenclature ne sera pas implémentée dans la version actuelle Horizon On-Line de par sa fin de vie annoncée avant l'obligation M57.

Notre prestataire actuel, Caux Formatique, propose la migration d'Horizon On-Line vers Horizon Cloud au prix de 5 198,85 € HT, soit 6 238,62 € TTC selon le devis établi le 21/01/2022, permettant ainsi le passage de la comptabilité en M57.

Cet investissement informatique serait subventionnable au titre de la DETR à hauteur de 80 % maximum.

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'habiliter Monsieur le Maire à solliciter auprès de l'Etat la somme de 4 159,08 € au titre de la DETR 2022, soit 80 % du montant du projet,
- D'adopter le plan de financement suivant :
  - Montant total HT des dépenses : 5 198,85 €
  - DETR 2022 (80 %) 4 159,08 €
  - Montant HT à la charge de la commune : 1 039,77 €
- De dire que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2022 si la dotation est accordée,
- Et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents en résultant.

La séance est levée à 22h30.

Fait à Fontaine-sous-Préaux, le 05 février 2022